

Questions au Feuilleton

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services):

	Solde au			
	31 mars 1974	31 mars 1968	31 mars 1974	30 septembre 1974
1. Obligations totales (en millions de dollars)	25,923.7	32,924.2	55,557.1	56,811.3
2. a) Obligations courantes et à vue	1,620.0	2,310.6	4,594.6	3,112.8
b) Comptes de dépôt et de fiducie	196.4	440.9	579.4	627.0
c) Fonds d'annuité, d'assurance et de pension de retraite	5,131.0	9,053.0	19,262.0	20,924.9
d) Dettes non échues—				
Dans un délai de 2 ans	5,668.5	5,938.6	8,375.6	9,365.7
Dans un délai de plus de 2 ans	13,071.6	14,641.3	20,795.8	19,687.4
e) Diverses obligations—				
Réserves de devises étrangères			1,360.3	1,332.7
Autres	236.2	539.8	589.4	1,760.8

LE PERSONNEL DE LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Question n° 802—M. Stevens:

1. Le 31 mars des années 1968, 1970, 1972 et 1974 respectivement, a) combien de personnes étaient à l'emploi de la Commission de la Capitale nationale, b) quelle aurait été leur rémunération globale si elles avaient toutes été employées pendant une année complète, c) combien d'entre elles touchaient un traitement de (i) \$20,000 et plus (ii) \$35,000 et plus (iii) \$50,000 et plus?

2. Quel était le traitement ou l'échelle de traitement des cinq employés les mieux rémunérés de la Commission?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): En ce qui concerne la Commission de la capitale nationale:

1. 1968, a) 682; b) \$4,277,392; c) (i) 7; (ii) 0; (iii) 0. 1970, a) 636; b) \$4,551,160; c) (i) 11; (ii) 0; (iii) 0. 1972, a) 897; b) \$6,946,660; c) (i) 22; (ii) 1; (iii) 0. 1974, a) 820; b) \$7,834,877; c) (i) 26; (ii) 2; (iii) 0.

2. 1968, \$26,500; \$22,680; \$19,000-\$24,500; \$19,000-\$24,000; \$17,000-\$22,500. 1970, \$31,500; \$21,000-\$26,000; \$19,000-\$23,500; \$19,000-\$23,500; \$19,000-\$23,500. 1972, \$34,000-\$40,000; \$25,000-\$31,000; \$22,000-\$28,000; \$22,000-\$27,500; \$22,000-\$27,500. 1974, \$38,000-\$48,000; \$33,000-\$42,000; \$25,500-\$32,500; \$25,500-\$32,500; \$25,500-\$32,500.

SCHL—LE PERSONNEL ET L'ÉCHELLE DE TRAITEMENT

Question n° 814—M. Stevens:

1. Le 31 mars des années 1968, 1970, 1972 et 1974 respectivement, a) combien de personnes étaient à l'emploi de la Société centrale d'hypothèques et de logement, b) quelle aurait été leur rémunération globale si elles avaient toutes été employées pendant une année complète, c) combien d'entre elles touchaient un traitement de (i) \$20,000 et plus (ii) \$35,000 et plus (iii) \$50,000 et plus?

2. Quel était le traitement ou l'échelle de traitement des cinq employés les mieux rémunérés de la Société?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des affaires urbaines): La Société centrale d'hypothèques et de logement m'informe de ce qui suit:

1. a) b) c)—Voir le tableau ci-après:

Nombre d'employés et traitements à la Société centrale

Année	Nombre d'em- ployés ⁽¹⁾	Total des traite- ments	Échelle des traitements ⁽²⁾		
			\$20,000 - 34,999	\$35,000 - 49,999	50,000 +
1967	2,165	\$13,841,146	4	—	—
1969	2,169	17,397,055	3	1	—
1971	2,476	23,051,962	3	1	—
1973	2,968	30,700,349	2	1	—

(1) Au 31 décembre; l'année financière de la Société centrale correspond à l'année civile.

(2) Nominations par le gouverneur en conseil; une position à combler au 31 décembre 1973.

2. Voir le tableau ci-après:

Répartition des employés supérieurs⁽¹⁾
par échelle de traitement⁽²⁾

Échelle de traitement \$	1967	1969	1971	1973
23,000-29,000	2	—	—	—
24,000-30,000	2	3	—	—
28,496-36,748	—	1	3	—
32,500-41,496	—	—	1	2
41,496-45,000	—	—	—	1

(1) Nominations par le gouverneur en conseil; une position à combler au 31 décembre 1973.

(2) Au 31 décembre; l'année financière de la Société centrale correspond à l'année civile.

La Société centrale n'a pas l'habitude de divulguer les traitements plus en détail que ce qui est donné précédemment, car ils concernent l'administration interne dont la responsabilité incombe au président et au conseil d'administration.